

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition
- Vote des budgets Commune, Eau et assainissement, lotissement
- Prix des repas à la cantine
- Participation des communes à la scolarisation des enfants provenant d'autres communes
- Branchement assainissement
- Subventions aux associations
- Questions diverses
- Vie des commissions

Nomination d'un secrétaire de séance : Mr Marc LOBO

Présents : Sylvie VALLADE, Gérald BATISSOU, Marie Line VALADE, Daniel OFFER, Isabelle MIGUEL DIAS, Martiel BARBONNAIS, Jean-Marc BARRIERE, Sylvie LUCET, François BUISSON, Marc LOBO, Cecilia GOURGOUSSE, Franck DELAUTRETTE.

Absents ayant donné Pouvoir :

Mr Martial BARBONNAIS à Isabelle MIGUEL-DIAS, Mme Cécilia GOURGOUSSE à Franck DELAUTRETTE, Mme Sylvie LUCET à Marc LOBO.

Absent : Amandine BRESSON

Compte rendu du conseil municipal du 29 Mars 2016.

Vote : Pour : 10 Abstention : 2 (Marc LOBO) Contre : 0

Pour des raisons de logique, l'ordre des questions abordées ce soir est modifié. Dans un premier temps, les taux d'imposition seront étudiés avant de voter les budgets.

Les taux d'imposition appliqués en 2015 étaient les suivants :

- 10.55 pour la taxe d'habitation
- 17.99 pour la taxe foncière bâtie
- 58.74 pour la taxe foncière non bâtie.

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis l'élection municipale. Les bases d'imposition transmises par le service des finances publiques laissent entrevoir une augmentation de 18 400 € pour la taxe d'habitation. Les bases de la taxe foncière bâtie et non bâties restent à 200 € près les mêmes.

La commission communale des impôts directs a procédé en Septembre dernier à l'inventaire des biens classés en 6^{ème} et 7^{ème} catégorie. Les services des impôts travaillent dessus et il est vraisemblable que cela amène une augmentation des bases pour plusieurs immeubles.

Pour ces raisons mais aussi parce que la conjoncture économique est compliquée, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

VOTE : Taux de 10.55 pour la taxe d'habitation :

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Taux de 17.99 pour la taxe foncière bâtie :

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0
Taux de 58.74 pour la taxe foncière non bâtie.
Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Budget Lotissement :

Madame le Maire propose de commencer par le budget lotissement.
C'est un budget qui n'a pas d'écriture. Il reste une parcelle à vendre qui est invendable. Donc, il faut se contenter d'inscrire le montant comptable de cette recette espérée de 36 667.42 €.

Vote du budget lotissement :

Pour : 10 Abstention : 2 (Franck DELAUTRETTE) Contre : 0

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	176 003.07 €	176 003.07 €
Section d'investissement	176 003.07 €	176 003.07 €
TOTAL	352 006.14 €	352 006.14 €

Budget Eau et assainissement

Ce budget prévisionnel comporte plus d'écritures et a trait à l'eau et l'assainissement.
Nous avons essentiellement repris les travaux à faire avec le changement des vannes, des compteurs des stations de pompage et du château d'eau puis la révision du zonage d'assainissement, le diagnostic du collecteur du bourg et une partie des études pour la grénerie.
Il faut désormais se pencher sur celui de la grimaudie et Manus.

Vote du budget eau et assainissement :

Pour : 10 Abstention : 2 (Franck DELAUTRETTE) Contre : 0

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	222 440.00 €	222 440.00 €
Section d'investissement	152 335.00 €	152 335.00 €
TOTAL	374 775.00 €	374 775.00 €

Budget de la commune

C'est un budget beaucoup plus conséquent avec beaucoup plus d'écritures que nous allons détailler.

Vote du budget commune :

Pour : 10 Abstention : 2 (Franck DELAUTRETTE) Contre : 0

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	872 746.00 €	872 746.00 €
Section d'investissement	360 617.00 €	360 617.00 €
TOTAL	1 233 363.00 €	1 233 363.00 €
RESTES A REALISER	46 960.00 €	10 000.00 €

Participation des communes à la scolarisation de leurs enfants. Lors du précédent conseil, nous vous avons communiqué le coût de scolarisation d'un enfant. Madame le Maire rappelle les chiffres, soit 729.96 € en scolarisation pure et 1392.69 € avec la cantine.

Madame le Maire propose donc de demander 1350 €.

VOTE : Pour : 9 Abstention : 1 (François BUISSON) Contre : (2 Franck DELAUTRETTE)

Ticket de cantine :

Madame le Maire rappelle qu'en 2015, le coût d'un repas pour les enfants s'est élevé à 7.39 €. Le ticket de cantine est actuellement à 2.25 € et 4.20 € pour les adultes. Une obligation légale prévoit que le prix du repas adulte soit le double du prix enfant. Madame le Maire rappelle que les prix n'ont pas bougé depuis 2013.

Madame le Maire propose de passer le prix à 2.50 € pour les enfants et à 5 € pour les adultes

VOTE : pour 2.50 € prix par enfant

Pour : 10 Abstention : 2 (Franck DELAUTRETTE)

Pour 5.00 € prix adulte

Pour : 10 Abstention : 2 (Franck DELAUTRETTE)

Prix du branchement d'assainissement :

A ce jour, nous avons un tarif à appliquer pour les branchements d'eau mais nous n'avons pas de tarif pour facturer le raccordement à l'assainissement. Le vote est reporté au prochain conseil municipal dans l'attente de plus d'informations.

Subventions aux associations de la commune :

- ASP : Les comptes ont été vérifiés, l'ASP part à Gutenstetten pour la Pentecôte, il reste une vingtaine de places. Nous venons d'installer des abris bancs de touches pour les entraîneurs. L'association demande 1000 €

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 4 (Franck DELAUTRETTE, Marc LOBO)

- Une association nouvellement créée « les marchés gourmands du Lac Plaisance » demande une aide au démarrage. Ayant octroyé 500,00 € aux cyclistes à leur démarrage, Madame le Maire propose donc le même montant.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

- La gymnastique volontaire fait une demande de 300 €. L'exercice précédent laisse apparaître un excédent de 1654 €.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

- Pour « les amis des tuileries », l'assemblée générale avait lieu samedi dernier. Leur budget s'élève à 106 000 €. Comptabilité faite par un expert-comptable avec 2.3 équivalents temps plein. Madame le Maire propose une subvention de 1500 € soit un peu moins de 1 %.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

- L'association « LAC Plaisance », organise le 15 août 3 concerts dans la journée, elle participe au financement des sets de tables qui vont apparaître dans les restaurants et sur les marchés (10 000 exemplaires), elle organisera un concert à St-Hilaire, de plus, cette association est le correspondant du PNR pour les deux expositions que ce dernier met à disposition cet été (oiseaux et patrimoine). L'association demande 560 €.

Pour : 7 Abstention : 2 Franck DELAUTRETTE Contre : 0

Mme Isabelle MIGUEL-DIAS et Mr Gérald BATISSOU ne prennent pas part au vote en tant que membres du bureau de l'association Lac Plaisance.

Questions diverses :

- Un étudiant de l'université de Limoges en Master 2 manager territorial option gouvernance publique est à la recherche d'un stage de 3 mois. Le coût serait environ de 500 € par mois. Certains documents ne sont pas à jour tel que le document unique des risques qui aurait dû être fait en 2011 ou 2012, de plus, le registre de sécurité est loin d'être conforme.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Communauté de communes : le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 24 mars a modifié les statuts de la Communauté de Communes pour y inclure la compétence « lecture publique » et la participation de la Communauté de Communes à l'ACARPA. Nous devons donc nous prononcer sur ces nouvelles compétences.

VOTE pour l'ARCAPA

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Pour la médiathèque

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

- **ERDF :** comme tous les ans ERDF reverse à la commune une redevance pour l'occupation du domaine public. Cette année elle se monte à 197 €, il s'agit d'accepter ce versement.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

- **CDG :** le Centre de Gestion demande à la commune de déterminer les taux de promotion pour les avancements de grade, c'est-à-dire les taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

Nuances d'automne :

Lors du goûter du 16 Février, des noms d'oiseaux ont été échangés entre certains membres du bureau. Ils ont amenés la démission de la totalité du bureau. Nous avons organisé la collation du 15 Mars et avons incité à la constitution d'un nouveau bureau. En fin de réunion, un bureau semblait en voie de formation. Au cours de cette réunion, il a été décidé de maintenir le repas de Printemps du 2 avril pour lequel un traiteur avait été retenu. Nous avons prêté une assistance à la réalisation de celui-ci et des bénévoles ont bien voulu se charger des encaissements. Merci à Chantal qui malgré sa démission a bien voulu signer les chèques pour régler les prestataires de service et remettre les recettes en banque. Malgré nos efforts et l'appel renouvelé le 2 avril, il n'y a toujours pas de bureau. Depuis 2 mois, nous assistons à des échanges de cour de récréation, nous le regrettons. Madame le Maire propose d'attendre l'été pour voir comment évolue la constitution d'un nouveau bureau. La commune ne peut pas se substituer à une association de 1901 à laquelle adhèrent des personnes qui ont un pôle d'intérêt commun. Si aucune solution n'est trouvée, Madame le Maire proposera à partir de la rentrée d'organiser des goûters pour les aînés de la commune une fois par mois pour qu'ils continuent à se réunir.

Voyage à Gutenstetten : départ le vendredi 13 Mai et retour le lundi 16 Mai. Participation : 80 à 90 Euros

Délibération amortissement pour un camion acheté l'an dernier. La durée d'amortissement est de 5 ans.

VOTE : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Fibre optique : Elle est passée entre le répartiteur de Nexon et le répartiteur de la place depuis jeudi dernier.

Sud villages : plan de redressement de 9 ans

Camping :

L'alimentation en électricité du camping est en cours par les agents municipaux (Tranchées et gaines).

6 gites ont été rénovées à neuf, y compris les salles de bains.

Fin de conseil municipal à 22 h 30